

Communiqué de presse



Ville de Vichy

Recensement du 15 janvier au 21 février 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le recensement traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles, réalisées par les communes, et organisées et contrôlées par l'INSEE.

A Vichy, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population répartie sur l'ensemble du territoire. Cette année, le recensement se déroulera du **15 janvier au 21 février**.

Les 8 % de foyers concernés, prévenus cette semaine par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres, recevront, d'ici à la fin février, la visite d'un des agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie et signature du maire.

Les personnes souvent absentes de leur domicile pourront confier leurs questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin également concerné par le recensement, qui les remettra à leur agent recenseur. Elles pourront aussi les retourner directement à la mairie de Vichy, au **Service Population** ou **encore remplir les formulaires en ligne sur le site <http://le-recensement-et-moi.fr/>** en utilisant les codes d'accès personnels remis par l'agent recenseur.

Participer au recensement est important et obligatoire. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs.

☛ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Service Population de la Mairie de Vichy, place de l'Hôtel de Ville - tel 04.70.30.17.21*

Contact presse

Ville de Vichy
Direction de la
Communication
04 70 30 55 12
04 70 30 17 02
www.ville-vichy.fr



De gauche à droite :
Jérémy PINEL – Christiane ROUMAUD
Michael BERTHON – Anne-Marie BAUJARD
Thierry POUX – Aurore GUERIN
Absente Angélique LESNE